

L'an deux mille vingt et un le quinze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11



Présents : **Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absents : **Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER , Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/29 : proposition de vente à la commune du logement de l'épicerie, propriété de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud (CCCGS)

Monsieur Alain Détolle présente la proposition de la CCCGS de vendre à la commune, le logement situé au-dessus de l'épicerie pour un montant évalué par France Domaines de 21 760 €.

Mme la Maire explique que la position de la commune est d'acheter l'intégralité du bâtiment ; sachant que si seul les étages sont achetés et que des problèmes de rénovation de toiture par exemple se posent, la communauté de communes ne pourra pas assurer sa part de financement de réparation. Elle demande au conseil de se prononcer sur un accord de principe, dans l'attente d'une nouvelle évaluation des domaines pour la totalité du bâtiment.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat du bâtiment comprenant un commerce d'épicerie-boucherie-boulangerie-pâtisserie au rez de chaussée et un appartement à l'étage, cadastré AB 112 et AB 113. Il est précisé que Monsieur Régis MOREL, locataire de l'épicerie à la CCCGS, s'abstient.

À Faux la Montagne, le 30/04/2021
La Maire
C MOULIN

